

**Soutenir l'agriculture
locale par des réseaux
de proximité**



Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?

Aurélie Carimentrand
IUT Bordeaux Montaigne
UMR Passages
aurelie.carimentrand@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Dominique Paturel
INRA SAD
UMR 951 Innovation
dpaturel@supagro.inra.fr

RIODD 2016 – Saint Etienne , 6 juillet 2016

Aide alimentaire et précarité

- Insécurité alimentaire ≠ Précarité alimentaire
- 4M de personnes usagers (8,7 M - 14,7% sous le seuil de pauvreté); l'alimentation est le 2^{ème} poste de dépense
- Un dispositif de politique publique sous-traité depuis 1985 au secteur caritatif
- Introduit dans la Loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010, complétée par le décret du 16 juin 2011, qui a inscrit l'aide alimentaire dans le code de l'action sociale et des familles et par le décret du 19 janvier 2012 qui a inscrit une nouvelle section portant sur l'aide alimentaire dans le code rural et de la pêche maritime.
- Les épiceries sociales comme innovation face à la distribution de denrées alimentaires : (729 dans 4 réseaux) = 7,75M/an

(Pour mémoire: 68,5M du FEAD et 7,75M subvention Etat pour les services déconcentrés≈ 88,5M/an auquel il convient de rajouter les dons et la défiscalisation)

Démocratie alimentaire

Définition système alimentaire

« *la façon dont les hommes s'organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture* » (Malassis, 1998)

- Insécurité alimentaire ≠ Précarité alimentaire
- Le déni de citoyenneté à travers l'aide alimentaire comme droit à l'alimentation
- La banalisation de l'alimentation et variable d'ajustement dans la gestion de la pauvreté



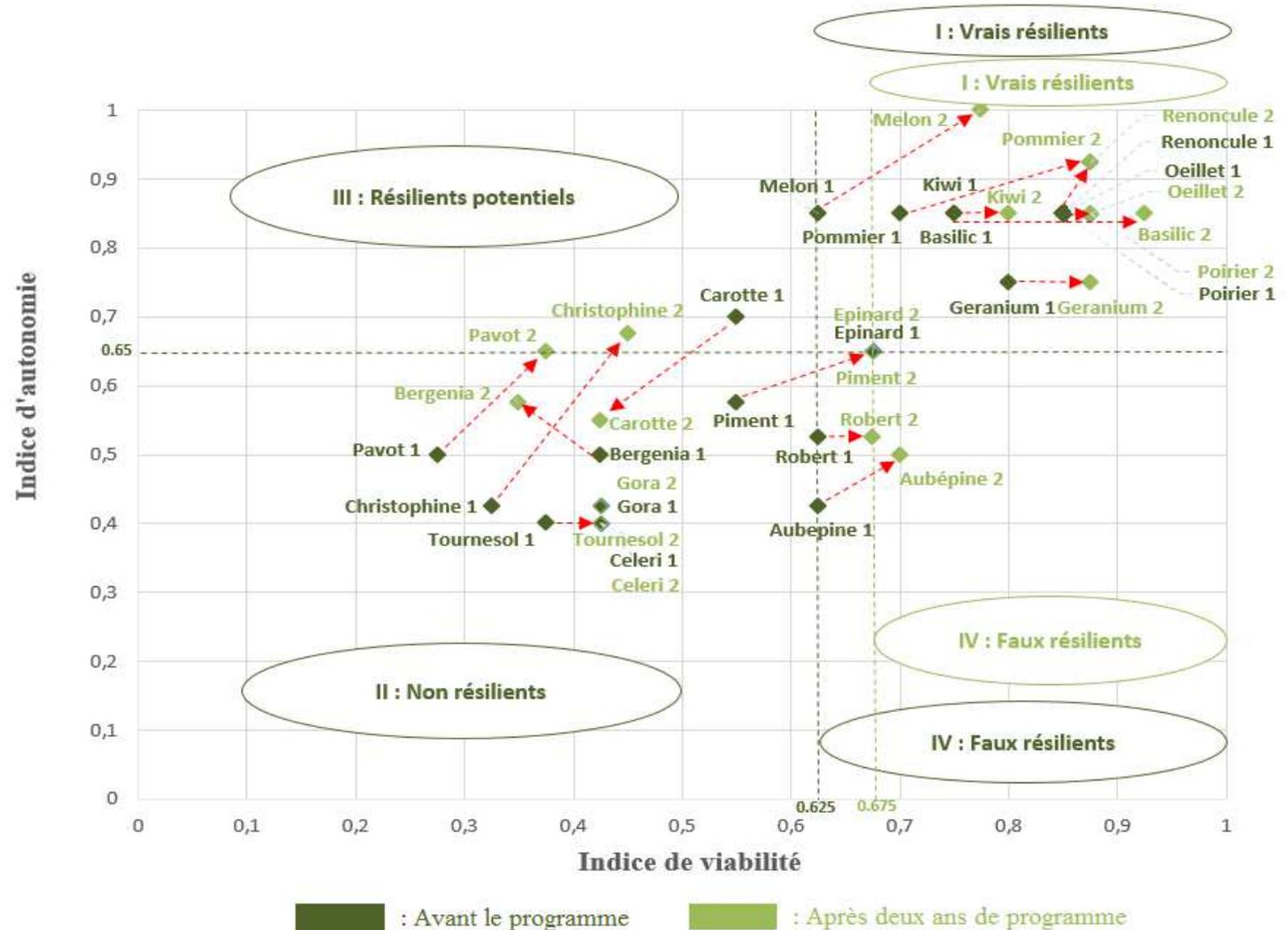
Reprendre la main = mettre en visibilité le lien entre conditions de production et alimentation: exercice de la citoyenneté et visée de justice sociale

Le modèle Uniterres

- Création de filières en circuits – courts [en rupture avec la logique de filières longues] reliant les bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires et les agriculteurs locaux « en difficulté »
- Lancement en juin 2012 en Poitou-Charentes – recherche interventionnelle ECOALES à la mi-2016 : **74 épiceries et 160 agriculteurs dans 4 régions** (Nouvelle Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne et Pays de la Loire).
- Financement public (CNES, contrats aidés, régions, départements, ARS, DRAAF, MSA, communautés de communes et métropoles) et privé (fondations) basé sur des subventions temporaires / Auto-financement en développement avec le volet « Uniterres Equitable »

Les agriculteurs d'Uniterres et l'exercice de leur citoyenneté

La résilience une condition nécessaire pour être en capacité **d'exercer sa citoyenneté au sein des espaces ouverts par Uniterres** > Construction **d'un indicateur de résilience** au niveau microéconomique (autonomie de la personne / maîtrise des risques / potentialités)



À partir des travaux de B. Lallau

Agriculteurs et bénéficiaires: une relation réciproque d'entraide?

Lien d'égale vulnérabilité entre agriculteurs et consommateurs (= socle de solidarité)
encore mal compris

- Les agriculteurs ne se perçoivent pas comme subventionnés par les crédits de l'aide alimentaire
- Questionnement autour de l'usage du terme « bénéficiaires » (asymétrie)

Conclusion

- Besoin de plus d'interactions concrètes, d'espaces d'intermédiation entre monde de l'action sociale et monde agricole, pour créer du lien social (S. Paugam)
- Quelles **modalités démocratiques** pour permettre aux différents groupes d'acteurs (producteurs, bénéficiaires, bénévoles, salariés des épiceries et de l'ANDES, prescripteurs de l'aide alimentaire) de **co-construire** la dimension solidaire de ce programme?

